

CONSEIL COMMUNAL

Conformément à l'article 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le collège des bourgmestre et échevins invite les conseillers communaux de se réunir dans la salle du conseil communal de l'Hôtel de Ville, le 30 septembre 2026 à 10.00 heures, afin de délibérer sur les points suivants :

ORDRE DU JOUR

En séance publique :

1. Informations :
 - 1.1. Informations du collège des bourgmestre et échevins
2. Éducation et Enseignement :
 - 2.1. Approbation de l'organisation scolaire définitive pour l'année scolaire 2026/2027
3. Contrats et conventions
 - 3.1. Approbation d'un contrat de location avec LuxConstellation (bancomat)
 - 3.2. Approbation de plusieurs contrats d'entretiens
4. Logement
 - 4.1. Approbation d'un avenant au contrat de bail
 - 4.2. Approbation de plusieurs contrats de mise à disposition – logements pour jeunes
 - 4.3. Approbation d'un avenant au contrat – logements pour jeunes
5. Urbanisme
 - 5.1. Approbation de deux actes de vente de terrains
 - 5.2. Approbation d'un acte de vente d'un immeuble
6. Commissions consultatives
 - 6.1. Démission et nomination d'un nouveau membre de la commission de l'égalité des chances
7. Finances communales
 - 7.1. Adaptation des prix de vente et de livraison de la prestation « repas sur roues »
8. Questions au collège échevinal

En séance à huis clos :

9. Office social
 - 9.1 Nomination des délégués représentatifs de l'office social Käl/Téiteng-Rëmeleng
10. Personnel communal
 - 10.1. Approbation d'une nomination d'un nouveau fonctionnaire

Rumelange, le 24 septembre 2026.

Le président,
Henri HAINE



Le collège des bourgmestre et échevins,



le secrétaire communal,
Jérôme WINCKEL

